L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No [illegible] de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 8 OCTOBRE 1878.

## Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, renouvelle tous les engagements contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et particulièrement ce qui suit :

Nous engageons, par la présente, notre parti à l'accomplissement de toutes les stipulations légales, émises par l'Etat de la Louisiane ; et nous nous engageons à tourner nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles ; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement ; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais ; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat ;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Ruthford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations elles-mêmes, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs ; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane ; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits ; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis., excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis ; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session pourvoir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

### NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés :

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants : Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Madère et Açores, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie) ;

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants : Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; Brésil ; République Argentine ; Japon ; Chine (voie de Hong-Kong ou de Brindisi) ; Perse (voie du golfe Persique) ; colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais ; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Gundur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Mascate (Arabie) et de Zanzibar ; colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labouan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité ; enfin, villes de [illegible], de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies passeront [illegible].

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres aux destinations dont l'énumération [illegible].

Le décret est également exécutoire à [illegible]

---

aux départements d'intérieur de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et [illegible] de deux [illegible] soixante-dix veuves ; leurs deux cent soixante-quinze orphelins, privés tant d'un parent que de deux ; l'incompétence de la ville de payer le département ; avec une caisse épuisée, en vue de l'épidémie qui sévit avec tant de rigueur notre Association se trouve impuissante à donner les secours nécessaires à ceux qui souffrent de maladie ou de privation.

L'Association fait donc appel, au nom de l'humanité, à toutes les associations de même nature dans tous les Etats de l'Union, pour le secours qu'elles pourraient dans leurs moyens leur faire parvenir.

I. N. MARKS, Président.

1er sept—

### L'UNION FRANÇAISE.

#### Appel du Comité de Secours.

L'épidémie nous enveloppe de tous côtés ; elle s'étend maintenant à toutes les parties de la ville et à tous les éléments de la population. Le nombre des malades, surtout parmi les classes pauvres, a pris des proportions considérables, et la misère vient s'ajouter à la maladie. Il est utile, il est nécessaire de multiplier les moyens de venir en aide à ceux qui souffrent et qui manquent de soins ; il est également urgent de secourir leurs familles nécessiteuses.

Le Comité de l'Union Française a pour mission d'organiser des secours en faveur des indigents français atteints par l'épidémie, et de joindre ainsi ses efforts à ceux de cette admirable Association Howard et des autres institutions charitables.

Pour le seconder dans sa tâche, il fait appel aux médecins, aux pharmaciens et à toutes les personnes qui voudraient concourir, à un titre quelconque, à l'œuvre qu'il entreprend.

Il fait également appel aux sociétés françaises des autres villes et à tous les Français des Etats-Unis, espérant que ce cri de détresse, au milieu de la calamité qui nous frappe, ne restera pas sans écho.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

### L'UNION FRANÇAISE.

En présence de l'épidémie qui règne parmi nous et des nombreuses et profondes misères qu'elle fait naître, l'Union Française a résolu de former un comité de secours dans le but :

1° De venir en aide, par des soins et autrement, aux Français nécessiteux, frappés par l'épidémie et n'appartenant à aucune société de secours ;

2° De soulager, dans la mesure de ses ressources, les infortunes créées, dans les familles indigentes de nos compatriotes, par la mort de leurs soutiens.

Dans ce but, le comité est autorisé à recevoir des souscriptions et à faire appel à tous ceux qui désireraient concourir, par leurs services personnels ou des contributions d'argent, au soulagement de ces misères.

Sont nommés membres du comité, avec pouvoir de recueillir des souscriptions :

Président Honoraire,
M. LÉON BELLAGUET, Gérant du Consulat de France.
Président, M. EDGARD LARUE, Président de l'Union Française, No 8 Gallier's Court.
Sect.-Correspondant et Trésorier. } M. F. TUJAGUE, 11 rue de Chartres.
M. F. JAUFROID, Vice-Président de l'Union Française, No. 22 rue de Chartres.
M. A. WALZ, Vice-Président de l'Union Française, No 26 rue Conti.
M. A. GUILLEMET, Sect. de la Chambre Syndicale Consultative du Commerce Français, No. 57 rue Douane.
M. A. MAILHES, Vice-Président de la Société des Bouchers, coin des rues Poydras et Dryades.
M. P. ROQUES, Président de la Société des Garçons de Salle, coin Conti et Bourbon.
M. A. DOUSSAN, 46 rue de Chartres.
M. E. ERRARD, Président de la Société Alsacienne et Lorraine, 46 Exchange-Alley.
M. J. ANGLADE, coin Conti et Bourbon.
M. G. E. MASTRAL, coin Conti et Passage de la Bourse.
M. M. LEBLOND, 101 rue Bourbon.
M. H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier de l'Union Française, au siège de la société rue St-Louis.

### L'UNION FRANÇAISE.

Le Comité de Secours ayant complété son organisation, fonctionnera dès à présent. Les demandes de secours peuvent être adressées à tous les membres du comité, ainsi qu'à MM.

Léon Médal, 93, rue Vieille-Levée ;
Chagnard, même adresse ;
Joseph David, 32, rue Vieille-Levée, près Douane ;
J. Anglade, coin Bourbon et Conti.

Ces messieurs sont plus spécialement chargés des ordres pour les médecins, les pharmaciens et les garde-malades.

Pour le comité,

F. TUJAGUE, Secrétaire-Trésorier.

**Société Allemande de Secours.**—M. Jacob Hassinger, président de la Société allemande de secours a désigné les comités suivants :

Premier ward—George Auer, Ad. Leidenheimer, J. Merzweiler ;
Second ward—C. H. Schenck, J. Weingart, John F. Moller ;
Troisième ward—W. H. Littman, M. Vonderbank, A. Shelley, P. Wander, Ph. Kreutz, G. Danner.
Quatrième ward — Hy. Oertling, H. Heidenheim, H. Rathjens, L. Zirkenbach, C. Huener, Hy. Rauschenbach, H. Heidenrann ;
Cinquième ward — Ed. Wirth, F. Schmidt, J. Schalck ;
Sixième ward—Joseph Brandner, R. F. Theurer, Richard Frotcher, E. Pragst ;
Septième ward—Rev. O. Koelle, C. Lochbrunner, J. Jacobs ;
Huitième ward—F. Beling, Jacob Wappler, C. F. Seeman ;
Neuvième ward—E. A. Rosenfeld, Hon. J. E. Rengstorff, John Ueber, H. Mueller ;
Dixième ward—Frank Lauer, Casimir Mueller, Andrew Kreutz, Robert Meyer ;
Onzième ward—Maximilian Hermann, P. J. Kraemer, C. Assenheimer, C. Kuemmel ;
Sixième district—C. A. Miller, Chas. F. Buck ;
Septième district—H. Tebbe, Henry Juergaus.

### Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

#### Concours de 1878.

L'Athénée louisianais a résolu d'encourager, dans la mesure de ses moyens, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître entre eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril, d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix : le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre ; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affiché aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes correspondant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les autres enveloppes seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, et devra être traité en prose :

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES CONDITIONS DE LA VIE.

Les manuscrits et communications devront être adressés au secrétaire, P. O. Box 1294, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRIÈRE,
[illegible] S. MARTIN, D. M. P.,

---

# L.S.L.

# UNE AUTRE GRANDE OCCASION !

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

## GRANDE CHANCE

—POUR—

# UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

## LOTERIE

DE L'ÉTAT

## DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 12 NOV., 1878.

## LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE L.

# GROS LOT : $30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

## $110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 NOV. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $30,000, soit | $30,000 |
| 1 Lot de | 10,000 | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000 | 5,000 |
| 2 Lots de | 2,500 | 5,000 |
| 5 Lots d | 1,000 | 5,000 |
| 20 Lots d | 500 | 10,000 |
| 100 Lots d | 100 | 10,000 |
| 200 Lots de | 50 | 10,000 |
| 500 Lots de | 20 | 10,000 |
| 1,000 Lots de | 10 | 10,000 |

PRIX D'APPROXIMATION :

| | |
|---|---|
| 9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit | 2,700 |
| 9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit | 1,800 |
| 9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit | 900 |

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du

Mardi, 12 Novembre 1878,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les [illegible], villes et villages de l'Union.

[illegible] avec [illegible], accompagner les demandes qui doivent être adressées à

## M. A. DAUPHIN,

Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

---

### ASSOCIATION HOWARD.

#### Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux adresses ci-dessous :

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magasins.
A la charge de Columbus H. Allen.
Entre les Avenues Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades—
A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magasin et Avenue Louisiana.
A la charge de Fred. N. Ogden.
Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Première—
A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième.
A la pharmacie de MAINAIGRE, coin Washington et Magasins.
A la charge de S. B. Newman.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Première—
A la pharmacie de A. GABERT, coin St Charles et Washington.
A la charge de F. R. Southmayd.
De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas ;
A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. André et Magasins.
A la charge de Henry Ginder.
De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Première—
A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.
A la charge de Thomas Green.
De Felicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve—
A la pharmacie VOGEL & TUMA, coin des rues Magasins et Félicité Road ;
A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—
A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades ;
A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Delord.
A la charge de J. M. Vandegrift.
De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—
A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalia.
A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Gaiennie.
A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.
De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.
A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.
A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.
A la charge de Geo. A. Pike.
Entre Julia et Canal, de Remparts à la cyprière—
A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Basin et Poydras.
A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magnolia et Lafayette.
A la pharmacie de GEO. BAIRNSFATHERS, No 379 rue Commune.
A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.
A la charge de A. J. Vandegrift.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de ST CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.
A la charge de Jules Aldigé.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.
A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.
A la charge de L. W. Baquié.
District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Levée et Orléans.
A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.
A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.
A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIS, rue Claiborne No 380.
A la pharmacie A GRAMBOIS, coin Esplanade et Bourgogne.
A la pharmacie ERNEST HUBERT, 383 Esplanade.
A la pharmacie F. BACHLER, No 380 Royale, coin François.
A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs Elysées et Bons Enfants.
A la pharmacie LÉON DURIEU, No 395 Claiborne, côté Nord.
A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.
E. LARRIEU, coin Urquhart et St Bernard.
Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées et la section au dessous du 9me ward—
A la pharmacie T. DAVIESON, coin Victoire et Marigny.
A la pharmacie P. SHAEFER, coin Craps et Bagatelle.
A la pharmacie SHAMAN, coin Royale et Enghien.
A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.
A la pharmacie VON GOHREN, coin Louisa et Royale.
A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.
Ou autres pharmacies.
A la charge de John M. Coos.
A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Love.
A la pharmacie GAMOTIS, No 381 rue Claiborne.
A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.
Par ordre de l'Association.

F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

30 août—

**Bureaux de la compagnie d'assurance du Peuple de la Nlle-Orléans.**—Nlle Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 23 du courant, le bureau de direction suivant a été élu devant servir l'année courante :

| | |
|---|---|
| JNO. WILSON. | M. MELLINGER. |
| E. PRAGST. | A. WALZ. |
| M. POPOVICH. | F. AUFMKOLK. |
| R. SALOY. | WM. FAGAN. |
| E. ABASCAL. | H. SCHROEDER. |
| D. HUGHES. | J. SAMBOLA. |
| A. D. FINLAY. | A. HABER. |
| THEO. L. BUGG. | S. M. MILLER. |
| F. JAUFROID. | GEO. ELLIS. |
| F. SANCHO. | J. H. MENGE. |
| P. THORMAEHLEN. | M. MANN. |
| P. E. SARRAZIN. | A. XIQUES. |
| | N. SEIBEL. |

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Pragst a été élu président, M. John Wilson, vice-président, et W. P. M. Schneidau, secrétaire.

P. M. SCHNEIDAU,

28 juil—

### THE ROYAL,

A Hamilton Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées ; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale

#### THE OCEAN HOUSE,

Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.

L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.

Pour le prix de la pension, les arrangements à prendre, etc., écrire à

HOOD & BROTHER, propriétaires, Hamilton, Ontario.

28mai—

### Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 43 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.

12 jan—1an

## BUREAU DE PRETS.

## OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE.

Près de la SALLE GRUNEWALD.

20 jan—1an

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros ries et liqueurs le vendent à la Nlle-Orléans.

A. T. CARRIÈRE, E. L. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

## A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

On se demande comment on peut trouver une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de foie ; Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Asthme, [illegible], Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, les Névralgies, les [illegible].

#### L'EUCALYPTUS BITTERS.

Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus [illegible], et depuis que l'attention du monde médical a été appelée sur les avantages [illegible] que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté [illegible] l'efficacité de l'Eucalyptus.

Les produits de l'Eucalyptus sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.

Le Bitter Eucalyptus, composé de la plante de ce nom, est un préventif [illegible]

---

# PHILIP WERLEIN,

No. 135, RUE DU CANAL.

Le plus grand magasin de Pianos et de Musique dans le Sud. M. WERLEIN offre un assortiment de plus de

## 200 PIANOS ET ORGUES

Comprenant les célèbres

Pianos Chickering

qui sont sans rivaux.

Aussi—les excellents

Pianos Mathushek, Hardman & Hale, droits et carré

Aussi les

ORGUES renommées ESTEY & MASON & HAMLIN,

Aux prix les plus bas et aux conditions les plus avantageuses qui aient jamais été offertes

PIANOS NEUFS pour $200 et au dessus, pleinement garantis.
PIANOS D'OCCASION en excellent état pour $25 et au dessus.
ORGUES NOUVELLES pour $50 et au dessus.

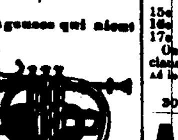

☞ Réparation, accord, loyer et échange de pianos, aux conditions les plus raisonnables.
☞ Importation directe de musique, d'instruments de musique, etc.

mai—

MAGASIN DE MUSIQUE DE

# GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde,

QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

## PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

dont faits et se vendent. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITE DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement du Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIANOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS", qui excellent TOUS LES AUTRES, pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant. ORGUES des meilleures maisons — Importation de tout ce qui se rattache à la musique [illegible].

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

# H. J. RIVET,

## PHARMACIEN-DROGUISTE,

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 36 rue Bienville, Nlle-Orléans.

17 mai 78.—1 an.

## PHARMACIE DUCONGE,

30.........RUE DE CHARTRES.........30

NOUVELLE-ORLÉANS.

## A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie et favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, etc. en un mot, tout ce qu'a généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willson's Dysentery Remedy.

1er sept. — 1 an.

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OP[illegible]

## A. BONNET & CIE.,

65.........RUE ROYALE.........65

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous commandons d'avoir un grand succès avec nos prix réduits.—Les primes commandes et des réparations [illegible] ont été également réduits de 25 [illegible].

MM. Frantz, Opitz et Krelho—sont [illegible] d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise. Ces messieurs profitent de cette occasion pour remercier leurs clients de leur bienveillant patronage.

1er sept—1 an—DMJ

### COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

## "FACTORS AND TRADERS,"

37.........RUE CARONDELET.........37

Actif, 30 avril '78 : $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

| | |
|---|---|
| John I. Noble, | B. F. Eschelman, |
| John Chaffe, | Wm. C. Black, |
| Richard Milliken, | Charles Chaffe, |
| J. I. Warren, | L. C. Jurey, |
| Samuel Friedlander, | Wm. Hartwell, |
| A. H. Yates, | C. J. Leeds, |
| H. M. Walmsley, | A. T. Janin, |
| A. A. May, | Joseph Bowling, |
| T. Lytt. Lyon, | A. M. Bickham, |
| Samuel H. Boyd, | Henry Abraham, |
| Joseph McElroy, | Louis Bush, |
| William J. Behan, | A. Brittin, |
| | G. W. Sentell. |

1er sept—3m

## Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

## ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

26.........RUE CONTI.........26

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici ; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, est un excitant aussi bien qu'un tonique pour le système digestif,—c'est aussi un dépuratif excellent.

Il n'y a pas de préparation parmi toutes les préparations de ce genre. Le propriétaire peut se référer à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit et prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs ; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie, ainsi que la constipation occasionnelle par l'abus des médicaments, et les affections de [illegible] des maux de mer. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système. C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilieux. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de fabrique [illegible] et la leur représentée plus haut, et scellées en cachet rouge avec les initiales A. W.

## J. L. BALTZ,

Au No 81 de la rue de la Douane,

NOUVELLE-ORLEANS,

Propriétaire du

Pavillon du Chemin de Fer,

A l'extrémité du chemin de fer de la ville, sur le Lac. Rafraîchissements aux prix de la ville.

26 mai—3m

### J. THOMSON & BROS.,

Importateurs et Marchands de

## Voitures, Wagons

et manufacturiers à fabriquer les

## CHARRETTES,

Et fabricants de

Voitures légères et de Wagons à ressorts.

Tout à des prix raisonnables.

---

### Lieux d'enregistrement.

Mairie de la Nlle Orléans, Hôtel de Ville, 30 août 1878. }

LES lieux ci-dessous mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différents Wards de la ville, à savoir :

1er Ward, Transféré au No 182, rue Annunciation, entre Terpsichore et Robin, le 27 courant.
2e .. No 244 rue Carondelet, entre Delord et St-Joseph.
3e .. No 8 rue Perdido, coin St-Charles.
4e .. Rue des Remparts, coin Conti.
5e .. Rue des Remparts, coin Ste-Anne.
6e .. No 139 rue Hôpital, près Bourgogne.
7e .. Coin Esplanade et Peters.
8e .. Coin Grands-Hommes et Poète.
9e .. Coin Grands-Hommes et Elmire.
10e .. Coin Ste-Marie et St-Charles.
11e .. Au coin des rues Washington et Magazine.
12e .. Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Bertin, du 26 au 28 courant.
Au coin des rues Tchoupitoulas et Austerlitz, du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.
Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiana, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement.
Au coin de l'Avenue Louisiana et de la rue Magazine, du 14 octobre au 21 octobre inclusivement.
13e .. Coin Nord-Ouest de la rue Magazine et Bordeaux.
14e .. Rue Magazine, entre l'Avenue Peters et Octavie.
15e .. A la Maison de Cour d'Alger.
16e .. Maison de Cour.
17e .. Coin Seconde et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières clauses de la section 18 de l'acte No 100, approuvé le 20 avril 1877.

ED. PILSBURY, Maire.

30 août—60 f

# AUX DAMES !

## Confections toile des meilleurs goûts,

Détaillées aux prix de gros.

Confection de deux pièces, $2.50 ; confection de trois pièces, $3.00, expédiées par le courrier, franc de port. Cinq ou plus de cinq confections, expédiées par l'exprès, à nos frais. Nous faisons une grande quantité de ces articles pour le commerce et on en trouve de la vendu des milliers ; ils sont bien faits, élégamment garnis de brun ou de noir, et la partie supérieure est en lacet blanc.

Le buste a de 28 à 42, nous en faisons de plus grands sans rien demander de plus. Les dames qui voudront être nos agents et vendront 10 confections en recevront une gratis. Ecrire très lisiblement son nom, son bureau de poste, son comté et son Etat, et écrire de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreur. Envoyer par lettre, ordre ou traite. Satisfaction garantie. Chaque personne achetant a droit à la nouvelle plume et se trouvera ci-joint de Foster. Adresser toutes les demandes à

G. W. FOSTER & CO.,

172 à 265 E. Madison St. Chicago

28 mai—

## CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M

AVIS MENSUEL — OCTOBRE 1878.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

| | |
|---|---|
| Abadie (les époux) | Lepine (Jean Pierre) |
| Abadie (Jean Bernard) | Lorange (Alphonse et Aubry (Bernard Aimable) Athanase) |
| Boyer (Auguste) | Lafargue (Léo et Joseph Isidore) |
| Brunette (Joseph Ferdinand) | Lavain-Lamothe (Vve) |
| Bouget (Joseph Félix) | Laboure (Vve née Cazagne) |
| Bulliere (Romain) | Legrand (Jules Numa) |
| Bullon (Lucien) | Mancini (Mederic) |
| Bourget (André Lucien Henri) | Mège (Melchior) |
| | Medus (les frères) |
| Commingues (Dme née Victoire Lebele) | Martin (le Dr Jean Auguste) |
| Castagnon (Paul) | Pouchet |
| Cosme (Antoine) | Puivos (André) |
| Commageres (les époux) | Primot (Lodovic Eugène) |
| Desmolins | Pioche (Michel Victor) |
| Durand (Mme née Du-Rosenberg) | |
| hart | Ricard (Jean Pascal) |
| Dupin (Jacques) | Rouge (Jean) |
| Devar (Denis) | Selerier (Celestin) |
| Daubert (Dme ou d'Hautbert) | Savary (Prosper Adolphe) |
| Faust (Claude) | Tajague (Bastien) |
| Garlepied (Edouard) | Vigneveille (Jean Marie) |
| Graindorge (Toussaint) | Venien (Pierre dit Le Tambour) |
| Gambert (Marius) | |
| Hourquey (Elie) | Villeneuve (Henry) |
| Hammel (Joseph) | Yassenbourg (Jean Baptiste) |
| Jarret (François) | |
| Kieltwasser (Georges) | |
| Lacoste (les époux Jean Marie) | |

Des registres sont tenus en Chancellerie pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès, et pour la réception des actes notariés de toute nature aux prix fixés par le tarif.

Le Gérant du Consulat,
☞ LÉON BELLAGUET.

4 oct

# FOURNEAU

ROBERT E. LEE.

CE FOURNEAU DE CUISINE VIENT D'être mis sur le marché de la Nlle-Orléans. Il est fait en Georgie, et le présente au public en déclarant qu'il est l'égal des meilleurs fourneaux connus actuellement ici. Le fourneau est accompagné d'une garantie pleine et entière. Je conseille l'offre en entre à VINGT POUR CENT DE MOINS que les prix des autres articles.

JAMES H. REYNOLDS,

Marchand d'articles de ménage et de fournitures de bateaux à vapeur,

Plombier, poseur de tuyaux de gaz et de machinerie à vapeur, fourneaux de cuisine, et pompes.

90.........rue Baronne.........90

Entre les rues Union et Perdido,

1er mai—1an. NLLE-ORLÉANS, LNE.

BOIS ! BOIS !

En toute saison.

REÇU CONSTAMMENT PAR LES STEAMERS DE LA LIGNE DE HONEY ISLAND, "J. F. Fraser" et "Josephine," ainsi que des barges. En gros et en détail.

CHANTIERS DE BOIS DE HONEY ISLAND et CHANTIERS DE CHARBON. No 375 rue Julia, près du Pont Magnolia, au Nouveau Bassin ; aussi, au coin de la Promenade Carondelet et de la rue Marais, au Vieux Bassin. Bureau principal, rue de la Commune, No 158. S'adresser par la poste, Lock box 1080.

Livraison de bois dans toutes les parties de la ville.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bois de chêne (le meilleur) par corde, | | | $5 50 |
| Bois de frêne, | do | do | 6 50 |
| Chêne et frêne mêlés | do | do | 6 00 |
| Escompte libéral fait aux marchands. Pleine mesure garantie. Tout le monde sera satisfait. | | | |

16 déc—

H. CASSIDY. J. F. NOGAN.

# F. Gonthier.

MARCHAND—TAILLEUR

—ET—

Importateur de Draps français, de Cachemires, etc.,

VIENT de transférer ses ateliers du No 15 de la rue St. Charles, au No 155 de la rue Commune, entre Carondelet et St. Charles, où il se fera un véritable plaisir de servir ses anciens et nombreux clients ainsi que le public en général. Il vient de recevoir un assortiment d'étoffes des plus vastes et des plus variées, et profite de la circonstance pour annoncer que tous les vêtements qui seront confectionnés dans ses ateliers seront livrés à des prix d'une modicité défiant la concurrence. M. Gonthier, dont la réputation est bien établie ici, est un excellent professeur de coupe et donnera des leçons aux apprentis qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

12 nov—1 an.

## Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 10 RUE CARONDELET.

SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1878—

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques de feu | $46,624 44 | |
| Sur risques de rivières | 6,776 07 | |
| Sur risques de mer | 6,975 24 | $60,375 75 |
| Moins—Primes non expirées | $15,845 87 | |
| Moins — Primes remboursées | 1,640 93 | $17,486 80 |
| Montant net des primes reçues | | $42,888 95 |
| Plus—Primes non-expirées de 1877 | | 10,090 34 |
| | | $52,979 29 |

Pertes, etc., payées dans la même période.

| | | |
|---|---|---|
| Sur risques de feu | $2,041 19 | |
| Sur risques de rivière | 1,352 97 | |
| Sur risques de mer | 3,289 35 | |
| Réductions (rebate) | 7,817 17 | |
| Réassurances | 2,514 19 | |
| Taxes | 2,177 36 | |
| Loyer | 1,200 00 | |
| Impressions et annonces | 289 00 | |
| Bureau des assureurs | 1,252 00 | |
| Dépenses, etc., moins intérêts | 3,251 58 | $20,945 91 |
| Bénéfice net | | $32,033 38 |

L'actif de la Compagnie est comme suit :

| | |
|---|---|
| Primes en voie de recouvrement | $ 9,594 55 |
| Actions de banques et autres actions | 56,628 40 |
| Propriétés foncières | 18,127 60 |
| Prêts garantis | 9,816 01 |
| Prêts sur hypothèque | 11,742 91 |
| Effets à recevoir | 3,313 20 |
| Meubles et installations de bureau | 2,150 43 |
| En caisse | 18,586 81 |
| Total de l'actif | $132,472 01 |

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 12 juillet 1878.

JNO. BENDERNAGEL, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 11 juillet 1878.

Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un Dividende de Dix pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE

---

### AVIS IMPORTANT.

Avez-vous à souffrir des rats et des souris ? Chacun répond : OUI !

## Le Blé empoisonné de Mitchell,

découverte récente, est la seule chose qui vous en délivrera.

C'est tout simplement des grains de blé entiers qui contiennent un poison que les rats, les souris et les autres vermines, qui les tue et les exterminent.

Il suffit d'en faire l'essai une seule fois pour être convaincu de l'efficacité du nouveau poison. Le prix n'en est que de 25 cents. On le trouvera chez les principaux pharmaciens. Le principal dépôt des Etats-Unis est chez

M. T. Creamer & Co.,

fabricants et chimistes, au No. 94 de la rue Tchoupitoulas, et au magasin de FINLAY & THOMPSON, No. 35 de la rue des Magasins.

20 juin—3m MerVD

# H. CASSIDY & Co.

(Maison établie en 1836.)

Au No 86 de la rue du Camp,

Nlle-Orléans.

Voiliers et agents pour la vente de ducks en coton,—marchands, en gros et en détail, de— Ficelles cotons et fantaisie, à voiles, pour tentes, —Fabricants de— Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie, —Emballages à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique. Sacs à graines, café, riz, laine, de toute espèce, ainsi à "grocerie" aux prix du Nord.

22 mars—3m

# Pierre dans la Vessie

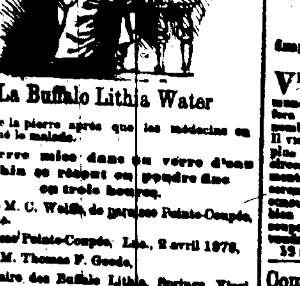



La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins ont condamné le malade.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se réduit en poudre fine en trois heures.

Cas de M. C. Wolfe, de paroisse Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroisse Pointe-Coupée, Lne., 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,

Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et constantes aux reins, elles furent suivies de violentes attaques qui se déclaraient en moyenne deux fois par semaine et me tortaient. Je fus souvent soulagé en rendant des pierres du poids de quatre à six grains, et il y avait en moyenne [illegible] je rendais aussi parfois du sable en assez grande quantité, et j'étais alors soulagé.

J'employai vainement les meilleures médecines. Mon état ne variait pas et je me voyais réduit à une telle condition, que ces derniers me dirent franchement que j'étais impuissant et que mon cas était désespéré. Je ne comptais plus que sur la mort pour me délivrer de ma misérable existence. M. J. L. Lyons, pharmacien-droguiste de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois d'essayer de la "Buffalo Lithia Water," No 2, et je fis ce qu'il me recommandait. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de cette eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles que j'avais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je mis l'une d'elles dans un verre de l'eau Lithia et au bout de trois heures elle se trouvait réduite en poudre fine. Cela m'inspira de la confiance et je résolus de continuer à prendre de la même eau. Je n'ai pas eu d'attaque depuis, et je n'ai plus rendu ni pierre ni sable.

La douleur aux reins a entièrement disparu ; j'ai regagné l'embonpoint que j'avais perdu et j'ai complètement recouvré la santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie et le bien-être que j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez, etc., C. WOLFE.

Déclaration de M. J. L. Lyons, droguiste en gros et importateur, 42 et 44, coin Gravier et Camp, Nlle-Orléans, Lne.

Nlle-Orléans, Lne, 3 avril 1878.

Je puis attester personnellement l'authenticité de la déclaration précédente de M. C. Wolfe, qui est un de nos plus estimables citoyens.

J. L. LYON

26 juillet—3m

PROCURATIONS. PASSEPORTS.

# E. A. PEYROUX

— NOTAIRE —

33.........Passage de la Bourse.........33

Entre Conti et Bienville.

Se charge de procurer les passeports avec promptitude, et de faire les procurations à meilleur marché que le Consul.

27oct—1an

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre à des prix [illegible]

---

Association catholique de secours

POUR LES

Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant notifié aux autorités ecclésiastiques qu'elle se trouve dans l'impossibilité, avec les ressources ordinaires qu'elle consacre à son œuvre de charité, de répondre aux demandes croissantes de secours par suite de la grande détresse qui résulte de l'épidémie régnante, une Association catholique de secours dont la mission sera d'aider à la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance et de couleur, dépourvus de tout appui, et qu'un épouvantable fléau laisse nécessairement à la charge d'une communauté appauvrie et d'asiles déjà trop pleins, a été formée à la suggestion du très Rév. G. A. Rouxel, vicaire général.

L'Association en conséquence, adresse un appel urgent aux Très Rév. Archevêques et aux Rév. Evêques et membres du clergé, en ce pays et en d'autres pays, à toutes les organisations catholiques, à tous les catholiques individuellement et à toutes les personnes ayant des dispositions charitables, d'aider à cette bonne œuvre de secours afin que l'Association puisse assister à temps le grand nombre de personnes indigentes qui sont frustes dans notre communauté à l'approche de l'hiver.

Toutes les contributions seront reçues avec reconnaissance et rendues publiques par la voie des journaux, et ces contributions devront être adressées au Très Rév. G. A. Rouxel, vicaire général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans ou à l'un ou à l'autre des membres du comité exécutif dont les noms suivent.

| | |
|---|---|
| H. T. Lawler, | Thos. Layton |
| J. B. Lafitte, | C. E. Girardey, |
| E. Conery Sr. | John T. Moore, |
| J. T. Gibbons | E. L. Carrière, |
| Jas. J. Tarleton | Thos. Fitzwilliams, |
| Theo. Prudhomme | W. B. Schmidt, |
| N. Burke, | E. D. White |
| E. Miltenberger, | Henry Groebel |
| C. Spori, | W. H. Lancaster, |
| O. de Armas, | A. Robert, |
| G. Collignon, | Wm. H. Byrne. |

Nouvelle Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est pleinement approuvée par moi et je nomme pour trésorier de cette association M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL, Vicaire Général.

17sept—

## FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

—DE—

## ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - - SAVEUR.

POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Céleri, Gingembre, Framboise, Rose, Ananas, Banane.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de ce genre quand nous en avons de tout aussi bons à nos portes ?

Ces extraits sont des plus concentrés et ont le goût exquis, l'arome délicieux du fruit dans toute sa fraîcheur. Il n'y a rien de meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabricants et propriétaires,

W. T. Creamer & Co.

Chimistes,

Au No 94 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre, en gros, par THOS. W. G. LYON & Co., grocers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "extraits d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

30juin—3m—MerJS

## ASSURANCE CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION

—DU—

NORTHWESTERN

## NATIONAL INSURANCE CO.

DE MILWAUKEE.

1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,

$600,000.

PLACEMENTS.

| | Valeur au pair. | Valeur sur place. |
|---|---|---|
| U. S. Registered 5's de 1881 | $110,000 00 | $115,775 00 |
| U. S. Registered 6's de 1881 | 70 000 00 | 74,550 00 |
| U. S. Registered 5 20's de 1867 | 17 000 00 | 17,913 00 |
| U. S. Registered 5 20's de 1865 | 25 000 00 | 25 687 00 |
| U. S. Registered Currency 6's | 100,000 00 | 120,000 00 |
| Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y. P. du C. div. 8's | 15,000 00 | 17,700 00 |
| Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7's | 40,000 00 | 40,000 00 |
| Bons hypothécaires de Mil. Iron Co. 8's | 10,000 00 | 10,000 00 |
| Milwaukee water bonds, 7's | 150 000 00 | 165,000 00 |
| Prêts sur bons et hypothèques premières hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée. 8 pour cent (Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires). | | 151,000 00 |
| Primes en voie de recouvrement | | 23,618 01 |
| Intérêt non encore dû | | 2,453 43 |
| Effets à recevoir | | 531 50 |
| Toutes les autres garanties et avantages | | 2,984 11 |
| En caisse et en banques | | 86,183 40 |
| | | $853,395 35 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital en caisse | $600,000 00 |
| Pertes non payées, réglées et non réglées | 17,045 2 |
| Toutes les autres réclamations contre la Compagnie | 4,739 85 |
| Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York | 150,317 59 |
| Surplus net | 81,311 66 |
| | $853,395 35 |

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,

Au No. 124 de la rue Gravier.

Je crois le tableau qui précède exact.

JAS. A. LAFITTE.

Signé, sous serment, pardevant moi, aujourd'hui, par James A. Lafitte, de la maison de commerce John B. Lafitte & Co.

N. B. TRIST, notaire.

Nlle-Orléans, 22 mai 1878 4avril—3m

### RAPPORT SEMI-ANNUEL

DE L'ÉTAT DE LA

Banque Nationale de l'Etat,

A la Nouvelle Orléans, à la clôture des affaires le samedi

29 juin 1878.

RESSOURCES :

| | | |
|---|---|---|
| Prêts et escomptes | | 1,069,848 79 |
| Bons des Etats-Unis | | 50,000 00 |
| Autres Bons et garanties | | 9,377 50 |
| Local de la Banque | | 26,000 00 |
| Autres propriétés Foncières | | 50,000 00 |
| Fonds d'amortissement portant cinq pour cent d'intérêt | | 2,250 00 |
| Autres ressources valeur au comptant | | 147,179 85 |
| Dû par des Banques et Banquiers | | 304,089 88 |
| Currency | 443,484 60 | |
| Espèces | 55,288 44 | |
| Chèques sur d'autres Banques | 426,204 41 | 924,977 05 |
| | | 2,583,272 07 |

PASSIF :

| | | |
|---|---|---|
| Capital réduit à | | 425,900 00 |
| Surplus | | 85,000 00 |
| Autres profits non-partagés | | 160,472 53 |
| Montant en circulation | | 45,000 00 |
| Dividendes non-payés, (moins les dividendes de 15 pour cent payables le 8 juillet 1878) | | 72,892 97 |
| Dû à des déposants | 1,671,447 69 | |
| Dû à des Banques et à des Banquiers | 123,468 88 | 1,794,916 57 |
| | | 2,583,272 07 |

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Exact—Témoins :

| | |
|---|---|
| SAM'L H. KENNEDY, | LOUIS A. WILTZ, |
| ALF. MOULTON, | JNO. B. LAFITTE, |
| THOS. A. ADAMS, | JULIUS VAIRIN |
| PIERRE LANAUX, | DIRECTEURS. |

30 juin—7f

HAGAN'S

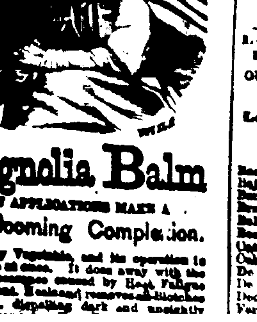

# Magnolia Balm

A NEW APPLICATIONS MAKE A

Pure Blooming Complexion.

It is Purely Vegetable, and its operation is seen and felt at once. It does away with the Flushed Appearance caused by Heat, Fatigue and Excitement. It removes all Blotches and Pimples, dispelling dark and unsightly [illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN,

PAR D. E. MORPHY & SON.

Groceries de famille, Balances, Vitrines, Etc.

PAR D. E. MORPHY & SON —D. Morphy, Encanteur.— Il sera vendu MARDI, 8 octobre 1878, à 11 1/2 heures A. M., au Magasin Nos 572 et 574 rue des Magasins, en vertu de l'ordre de Willi. H. Decker syndic—tout ce qui reste du stock du magasin en question plus haut.

Conditions—Comptant. 8 oct—

## CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE

DU

## COMMERCE FRANÇAIS

A LA

## NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement et aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur procurer des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes :

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets : d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France, d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc., de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et y gérera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit pour la présente année 1878 et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement :

Président : M. Victor Maignan.
1er Vice-Président : E. A. Carrere.
2e — C. T. Dugazon.
3e — Félix Limet.
4e — Pierre Pontz.
Secrétaire-Trésorier : F. Laborde.

Membres :

Messieurs, E. Allgeyer, E. de Gas, Jos. Bayle, F. Laborde, P. E. Bruslatour, E. Merilh, A. Coutin, F. Tujague, L. Grand, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de Janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale au local qui aura été désigné par l'avis et la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance le Bureau procèdera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre des travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions et faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation du Bureau, la devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre à une assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais du bureau d'impression et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et de celles des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Fait à la Nouvelle-Orléans, le 9 Janvier 1878.

ONT SIGNÉ :

Allgeyer E., Négociant-Commissionnaire.
Albert, E., Chapellerie.
Aldige, P., Manufacturier.
Aldige, J., [illegible]
Bayle, Jos., Importateur.
Bercier, O., Négociant.
Berthin, J., Boucher.
Billiard, H., Libraire.
Bobet, A., Négociant en ferraille.
Boissonneau, P., Marchand-Tailleur.
Bon, O., Négociant.
Bonnet, A., Bijoutier.
Bouvier, N., Parfumeur.
Briere, Théo., Courtier de Sucre.
Briere, P., Libraire.
Bruslatour, P. E., Négociant-Importateur.
Bohn, Aug., Négociant-Commissionnaire.
Camors, J. B., Négociant-Commissionnaire.
Carrière, Antoine,
Carrière, Olivier,
Carrière, Emile L.,
Carrière, Charles J.,
Carrouché, A., Pharmacien-Droguiste.
Cassoutre, F., Marchand.
Charpaux, F., Magasin d'Instruments et Musique.
Coutin, A., Négociant-Commissionnaire.
Crabites, P.,
Couturié, Amédée,
Chauvière, Chapelier.
Closterman, H., Importateur d'Articles de fantaisie.
Dagorret, A., Marchand de Nouveautés.
Damiens, H., Négociant.
David, Jos., Négociant-Commissionnaire.
Deron, J., Fabricant de Tabac.
Deschamp, E., Négociant.
Doussan, A., Parfumerie.
Dubois, E., Négociant-Commissionnaire.
Dugazon, C. T.,
Delzroix, P.,
Dolpit, A., Manufacturier de Tabac.
Eschen, Paul, Président de la Société d'Assurance Mutuelle de St-Maurice.
Forrestier, E., Négociant-Commissionnaire.
Fournier, S., Mécanicien-Horloger.
Fourton, C., Armurier.
Fourcade, St. Cyr, Pharmacien-Droguiste.
Gas, René de, Négociant-Commissionnaire.
Godchaux, Léon, Fabricant d'Habillements.
Grand, L., Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
Guchlé, F., Négociant.
Guillemet, A., Comptable.
Jaubert, C., Marchandises Sèches en gros.
Janfroid, F., Magasin de Mercerie en gros.
Labonde, Z., Négociant.
Lafaye, Laurent, Négociant-Commissionnaire.
Lafaye, J., Marchand d'Habillements, fabricant.
Limet, F., Réd. en chef, Propriétaire de l'Abeille.
Lafargue, L., Librairie.
Lalong, A. A., Négociant-Commissionnaire.
Lahaane, B., Marchand d'Habillements.
Lagrange, E., Hermel de, Négociant.
Laplace, R., Pharmacien.
Levois J., Négociant.
Maignan, Victor, Négociant-Commissionnaire.
Marlie, Wm., Prés. de la Société de Bienfaisance des Bouchers.
Médal, L., Confiseur.
Merilh, J. E., Négociant en Cuirs et Articles de Cordonniers.
Merilh, E., Négociant-Commissionnaire.
Manadé, M.,
Majeau, M., Pharmacien.
Neyrey, A., Marchand.
Nippert, V., Importation d'Articles de fantaisie.
Nadal, M. A., Négociant.
Plassan, S., Négociant-Commissionnaire.
Pouts, Pierre,
Queyrouze, L., Négociant.
Reiss, Jos. J., Confiseur.
Rouberoux, A., Négociant-Commissionnaire.
Rouyer, C., Orfèvre.
Roux, Jules, Négociant-Importateur.
Sarrazin, J. P., Fabricant de Tabac.
Schwaitzer, J., Librairie.
Spor, J. G., Liqueurs et Provisions.
Salomon, H., Négociant-Commissionnaire.
Schmidt, W. B., Importateur.
Tardos, Jules, Négociant-Commissionnaire.
Tujague, F., Importateur d'Articles de Modes.
Uter, L., Importateur de Glaces et Tableaux.
Vallon, L., Courtier de Change.
Vernaud, C., Prés. de la Société d'Assistance Mutuelle de Jefferson.
Vergnole, M., Négociant.
Vignes, J., Liqueurs et Provisions en gros.
Waltz, A., Négociant en Bière et Vin.

24 mars—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 6 Oct. 1878.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

| | |
|---|---|
| Bastino Mme. | Ladig Etienne. |
| Bajuria Giovanni. | Maggiore Giovanni. |
| Buraine Richard. | Marchand Jean. |
| Beaucourt Léon. | Martini Nicolas, fils. |
| Bolingiere Pasquale. | Moreau Jean. |
| Bossano Pietro. | Marval, Gonzalez y Co. |
| Cassata Giuseppe. | Mosque Pierre. |
| Celtrari Giuseppe. | Palumbo Giuseppe. |
| De Luigni René. | Paterno Carmelo. |
| De Brion [illegible] | Porte Justin. |
| Dedrua J. | Porrard Joseph. |
| Ferara [illegible] | |